



## **La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés :**

### **Quelles démarches, quelle utilisation des résultats ?**

**Bruno Maresca, directeur du département « Evaluation des Politiques  
Publiques », CREDOC <sup>1</sup>**

Mesurer la valeur économique des espaces naturels protégés est devenu une préoccupation de première importance en matière de gestion publique. Elle procède directement des évolutions actuelles qui vont dans le sens d'une attention croissante accordée à l'efficacité économique de la décision publique et à son évaluation : il s'agit de s'assurer que l'action publique est économiquement efficace au sens où les bénéfices qu'elle produit sont supérieurs aux coûts sociaux qu'elle engendre. La mesure monétaire des bénéfices économiques et sociaux produits par l'action publique connaît un développement croissant<sup>2</sup>.

Les biens environnementaux, parmi lesquels les espaces naturels, constituent un champ de première importance pour la mise en œuvre de cette démarche. Ce sont en effet des biens publics emblématiques, qui n'ont pas de valeur marchande et face auxquels les agents économiques ont tendance à agir comme s'il s'agissait de *res nullius*, fondamentale mais sans valeur, qu'ils ne prennent pas en compte dans leurs calculs. Certaines décisions peuvent entraîner une mauvaise allocation des ressources (destruction ou conservation peu justifiée) et avoir un impact négatif sur le bien être collectif. Afin de remédier à ces difficultés, l'évaluation économique cherche à définir la valeur attachée aux espaces naturels dans le but d'étayer le raisonnement sur le montant des moyens financiers à consacrer à leur protection.

---

<sup>1</sup> Bruno MARESCA, sociologue, est directeur du département "Evaluation des Politiques publiques" du CREDOC.

Il a publié, notamment, L'environnement ce qu'en disent les Français, éd. La Documentation française (1999), L'environnement, question sociale, éd. Odile Jacob (2001), La Protection de la nature en Bretagne (1953-2003), éd. Presses universitaires de Rennes (2003), Valoriser l'action publique. Le "consentement à payer", un outil au service de la LOLF, Cahier de Recherche, CREDOC (n° C224, 2006), Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés, Collection des Rapport, CREDOC (n° R255, 2008).

<sup>2</sup> Ces questions ont fait l'objet d'un premier travail de recherche du CREDOC. B. Maresca, M. Ranvier, A. Dujin (2006) *Valoriser l'action publique : le consentement à payer, un outil au service de la LOLF*, Cahier de Recherche du CREDOC n° 224,

La Banque Mondiale a publié en 2004 un texte de référence sur l'évaluation de la valeur économique de la conservation des écosystèmes<sup>3</sup> ayant pour ambition de clarifier les différents objectifs susceptibles de motiver l'analyse de la valeur d'un espace protégé. Le document vise à montrer que l'évaluation de la valeur économique des espaces naturels peut répondre à différentes questions opérationnelles dans le champ des politiques publiques, qui intéressent au premier chef les acteurs locaux, élus, gestionnaires, acteurs économiques, concernés par la mise en œuvre de la protection de l'espace : les bénéfices produits par l'espace protégé sont-ils équivalents aux coûts de la protection ? Quel est le montant des retombées économiques d'une action de protection de l'espace ? Quels sont les différents services rendus par l'écosystème en tant qu'il est protégé ?... Toutefois, ces différentes questions ne se recoupent pas. Elles impliquent à chaque fois de mobiliser une méthodologie spécifique, et les résultats produits ne sont pas équivalents. De ce fait, il n'y a pas une mais plusieurs manières de poser la question de la valeur des espaces naturels, chacune étant tributaire de la construction du questionnement à l'égard de l'espace et de ses caractéristiques.

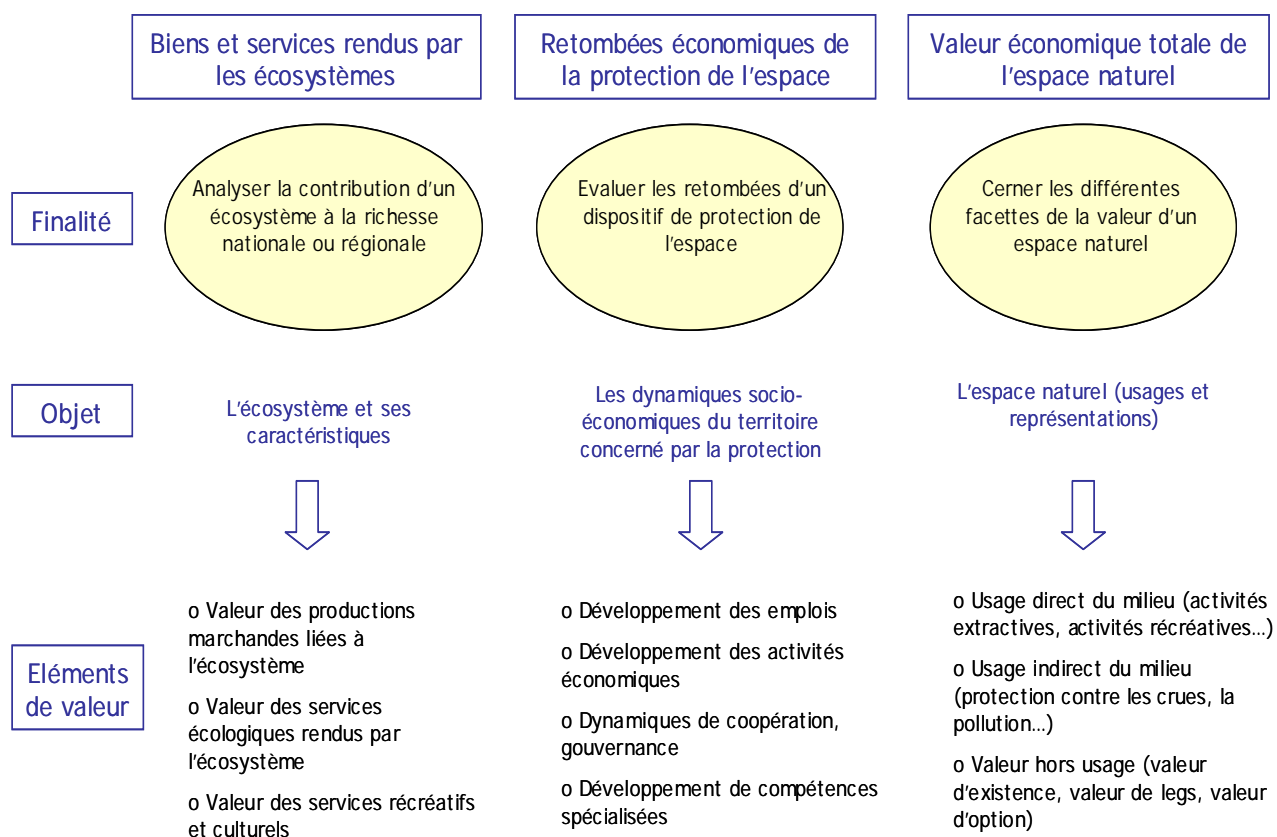
En effet, la question de la valeur ne se pose pas de la même manière si l'on cherche à comprendre quelles sont les retombées économiques d'un dispositif de protection en termes d'emplois, de développement d'activités, si l'on cherche à déterminer la valeur culturelle, patrimoniale ou paysagère d'un site protégé par voie d'enquête auprès des résidents ou des usagers de l'espace, ou encore si on se concentre sur la valeur des services rendus par l'écosystème (protection contre les inondations, piégeage de carbone...). Appréhendée selon un angle ou un autre, la valeur d'un espace peut ainsi varier considérablement, ouvrant la voie à des débats d'experts sur le « juste chiffre », qui nuisent à l'utilité opérationnelle des résultats pour les décideurs publics au niveau local.

Les différentes démarches classiquement utilisées pour mesurer la valeur des espaces naturels se fondent sur des schémas théoriques propres, caractérisés par une logique interne qui opère une hiérarchisation, voire une sélection parmi les éléments de valeur pris en compte. On présente ici la logique de trois démarches principales : l'approche par les biens et services rendus par les écosystèmes, l'analyse des retombées économiques et sociales induites par un dispositif de protection et la démarche de la Valeur Economique Totale. L'objet, la finalité et les éléments de valeur propres à chaque démarche peuvent être synthétisés comme suit.

---

<sup>3</sup> S. Pagiola, K. Von Ritter, Joshua Bishop [2004], *Assessing the Economic Value of Ecosystem Conservation*, The World Bank Environment Department, paper N° 101.

## Les différentes démarches d'analyse de la valeur des espaces naturels protégés



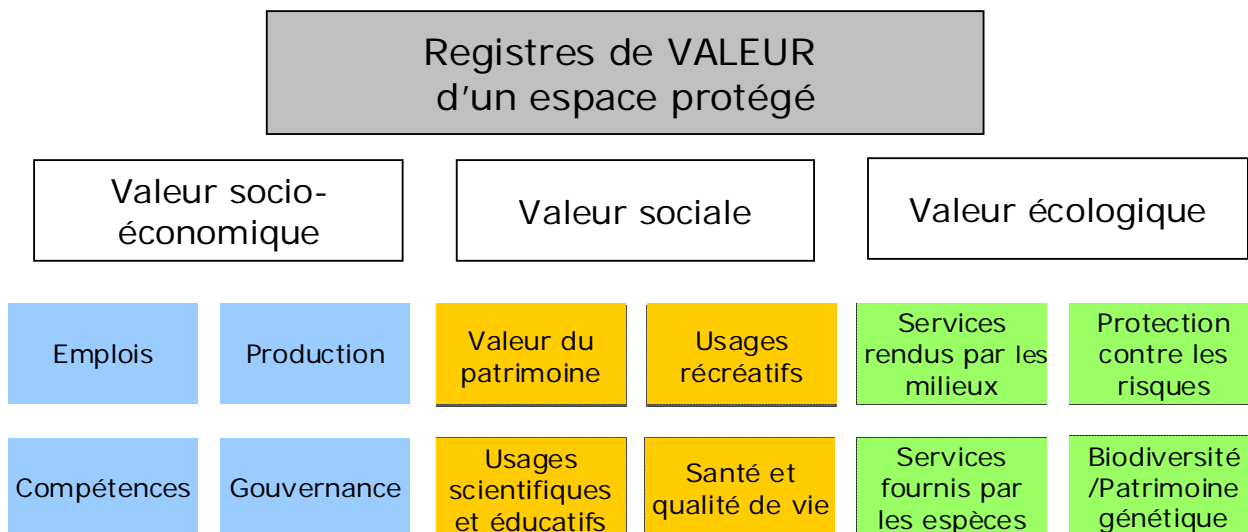
Source : CREDOC 2008

Cette revue des éléments de valeur mis en lumière par les démarches classiquement mobilisées fait apparaître le caractère éminemment relatif de la valeur des espaces naturels protégés, cette dernière s'attachant à des éléments différents selon les finalités opérationnelles et le questionnement dont la démarche est porteuse. Ce relativisme n'est pas problématique en soi, dès lors que les partis pris sont explicités dans l'analyse. Le nombre d'emplois créés est par exemple une manière d'appréhender la valeur d'un espace naturel protégé qui diffère nécessairement de la valeur estimée à l'aune du nombre de tonnes de carbone piégées par l'écosystème, ou du consentement à payer des usagers et habitants pour la protection de l'espace. La différence sera d'abord notable en termes de montants obtenus, mais également en termes de jugement porté sur l'action publique de protection : l'utilité reconnue à cette dernière ne sera pas de même nature.

Dans le cadre de ses différents travaux sur les espaces naturels protégés<sup>4</sup>, le CREDOC a développé une approche opérationnelle qui consiste à différencier plusieurs types de valeur en fonction des

<sup>4</sup> Le département « Evaluation des Politiques Publiques » met en œuvre de nombreuses méthodologies d'analyse de la valeur des biens non marchands (analyse coûts-bénéfices, analyse conjointe et évaluation contingente, coûts d'évitement, de remplacement...). Son expertise a été appliquée à des sites naturels

étalons de mesure retenus et des ressorts de valorisation privilégiés. On peut distinguer trois grands registres, qui offrent des lectures complémentaires de la valeur attachée aux espaces naturels: la valeur socio-économique, la valeur écologique et la valeur sociale.



Source : CREDOC 2008

La valeur socio-économique comprend les retombées économiques de la protection en termes d'emplois, la production de biens naturels marchands, l'accumulation de compétences résultant de la conduite de la protection d'un espace et, plus largement les effets de la protection sur le développement local. La valeur écologique est centrée sur les effets environnementaux de la protection. Ils représentent la somme des services fournis par les écosystèmes et comprennent les fonctions de régulation (climat, formation des sols, cycle de l'eau), la protection contre les risques climatiques et les dégâts causés par les incendies, les services fournis par les espèces (pollinisation, équilibre de la faune et de la flore), et le maintien de la biodiversité et du patrimoine génétique. Enfin, les usages culturels, récréatifs, scientifiques et éducatifs, les bénéfices sur la santé et la qualité de vie ainsi que la valeur reconnue au bien en tant qu'il existe sont rassemblés dans la valeur sociale des espaces protégés, au sens des bénéfices tels qu'ils sont perçus par les bénéficiaires de l'action de protection.

---

diversifiés : Grand site Sainte Victoire, sites Natura 2000 de la Crau dans les bouches du Rhône, des Marais de l'Erdre, du Trégor-Goëlo dans les Côtes d'Armor. Voir notamment :

- Anne DUJIN, Bruno MARESCA, Xavier MORDRET, Romain PICARD. **La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, une application au Grand Site Sainte Victoire**, Cahier de Recherche n° 247. Novembre 2008 ;
- Bruno MARESCA, Anne DUJIN, Guy POQUET, Xavier MORDRET, Romain PICARD, Estelle FOURNEL. **Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés**. Les Parcs Nationaux de France. Octobre 2008 ;
- Bruno MARESCA, Anne DUJIN, Guy POQUET, Martial RANVIER, Anne-Lise UGHETTO. **Analyse institutionnelle et économique du programme Natura 2000**. Ministère de l'écologie, et du développement durable, Collection des rapports n° 254, Septembre 2008.

Le CREDOC a procédé à l'analyse détaillée de ces différents registres de valeur dans le cadre d'un espace naturel spécifique, le Grand Site Sainte Victoire<sup>5</sup>, qui constitue un espace naturel protégé dont l'intérêt est de véhiculer une grande palette de registres de valeur (naturelle, artistique, scientifique, patrimoniale, paysagère, ...) qui dynamise économiquement et socialement un territoire par ailleurs densément peuplé et riche en sites remarquables. A ce titre, il est pertinent de procéder à une exploration aussi large que possible sur les différents angles permettant de fonder une réflexion sur la valeur du site et les bénéfices induits par la politique publique qui le met en valeur. Dans le cas du Grand Site Sainte Victoire, l'analyse de chaque registre de valeur produit certains types de résultats, qui peuvent être synthétisés comme suit.

**Tableau récapitulatif des éléments de valeurs pour le Grand Site Sainte Victoire**

| Registre de valeur      | Éléments de valeur   | Quantification et valorisation  |
|-------------------------|--|---|
| Valeur socio-économique | Emplois créés par le Syndicat Mixte ; par ses partenaires ; dans les secteurs économiques stimulés par la protection   | Nombre d'emplois créés en équivalent temps plein<br>emplois directs<br>emplois indirects<br>emplois induits   |
|                         | Création de compétences en gestion forestière (prévention des incendies) et aménagement durable des espaces naturels   | Nombre de jours de travail valorisés sur la base du prix moyen de la journée de conseil, pour la réalisation d'un guide méthodologique sur les actions de prévention contre les incendies, d'un guide de l'aménagement en espace naturel...   |
|                         | Retombées économiques pour :<br>- la filière d'exploitation forestière<br><br>- l'agriculture sylvo-pastorale,<br>- la chasse<br><br>- la filière viticole<br><br>- l'immobilier | Chiffre d'affaire de production de bois sur le massif<br>Chiffre d'affaire des exploitations du site<br>Prix moyen d'une chasse à l'ha d'une chasse de référence du site multiplié par les surfaces allouées à la chasse sur le site<br>Evolution du CA de la coopérative avant et après l'appellation Sainte Victoire<br>Calcul (méthode des prix hédoniques) du poids de l'attribut « proximité et/ou vue de la Sainte Victoire » sur le montant des transactions |
|                         | Les bénéfices potentiels à travers la labellisation de l'offre touristique   | Augmentation du prix moyen de la location d'un gîte rural qui serait labellisé « Grand Site »   |
|                         | Bénéfices de la coopération avec les agriculteurs et les chasseurs   | Montant des subventions touchées par les chasseurs pour le développement des cultures cynégétiques<br>Montant des MAET avec les agriculteurs  |
| Valeur écologique       | Fourniture d'oxygène et piégeage de carbone par la biomasse  | Valeur de marché de la tonne de carbone par hectare de forêt du massif  |

<sup>5</sup> Anne DUJIN, Bruno MARESCA, Xavier MORDRET, Romain PICARD. **La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, une application au Grand Site Sainte Victoire**, Cahier de Recherche n° 247. Novembre 2008

|                |  |  |
|----------------|--|--|
|                | Prévention du risque d'incendie  | Coût d'évitement fondé sur le coût moyen de l'incendie à l'hectare sur le massif (référence de l'incendie de 1989) ou<br>Coût de remplacement fondé sur le coût des moyens à mobiliser pour la lutte contre le feu en cas d'incendie déclaré |
|                | Valeur des espèces emblématiques   | Consentement à payer moyen pour la préservation des espèces emblématiques du site (à préciser)   |
| Valeur sociale | Valeur de l'héritage cézannien   | Approche par le consentement à payer pour l'ensemble des dimensions de la valeur sociale du site ou<br>Approche spécifique de l'héritage Cézannien : valeur spécifique des tableaux représentant la Sainte Victoire dans l'œuvre de Cézanne  |
|                | Valeur du patrimoine vernaculaire historique et religieux, du patrimoine paléontologique et valeur paysagère du site | Approche par le consentement à payer pour l'ensemble des dimensions de la valeur sociale du site ou<br>Valeur d'un gisement d'œufs de dinosaure (sur la base de la valeur marchande de l'œuf de dinosaure)                                   |
|                | Valeur des usages récréatifs (escalade, parapente, randonnée)  | Approche par le consentement à payer pour l'ensemble des dimensions de la valeur sociale du site ou<br>Dépense moyenne consentie par les individus pour accéder au site (coûts de transports)  |
|                | Valeur de la qualité du cadre de vie   | Approche par le consentement à payer pour l'ensemble des dimensions de la valeur sociale du site   |
|                | Mise en place d'un système de transport collectif autour du site   | Montant annuel de l'essence économisée par habitant utilisateur des navettes.  |

CREDOC, 2008

Les résultats produits dans ces différents registres n'ont pas la même utilité opérationnelle ni la même signification. Aussi n'y a-t-il pas grand sens à faire le cumul des valeurs obtenues. L'analyse de la valeur économique est centrée sur les effets de la présence de l'espace naturel sur les dynamiques territoriales en termes d'emplois, de potentiel d'activités nouvelles, mais également en termes de contraintes pour certaines activités, qui se trouvent limitées du fait de leur incompatibilité avec les objectifs de protection. Cette approche se caractérise par une utilité opérationnelle directe pour le gestionnaire et ses partenaires, les élus et les représentants des activités économiques, pour évaluer les conséquences socio-économiques de l'action de protection. Les données obtenues ont notamment vocation à nourrir les processus de concertation sur les stratégies de développement des territoires. L'analyse de la valeur écologique a pour objet l'écosystème qui caractérise le site, en tant qu'il est protégé. Plus technique et plus déconnectée du contexte socio-économique, cette analyse est le plus souvent privilégiée à l'échelle nationale et internationale pour justifier la protection des milieux. Elle est en revanche peu investie par les gestionnaires d'espaces naturels et leurs partenaires au niveau local, qui n'envisagent pas d'emblée les services écologiques comme un vecteur de bénéfices. Elle a cependant toute son utilité à cette échelle en ce qu'elle permet d'améliorer les processus décisionnels sur les usages de l'espace à

privilégier. Il peut s'agir, par exemple, de comparer la valeur estimative des services écosystémiques et la valeur marchande des terrains, avant d'affecter ces derniers à une vocation résidentielle, commerciale ou industrielle. Les données obtenues peuvent également servir de support aux processus d'arbitrages et compensations en cas de destruction du patrimoine naturel à des fins de développement économique, procédures qui connaissent un développement important sous l'influence de la réglementation européenne. Enfin, la valeur sociale se concentre à la fois sur les usages de l'espace par les individus (usages récréatifs, culturels, sportifs, éducatifs...) et sur l'image de l'espace (valeur patrimoniale, valeur d'existence...). Elle se fonde généralement sur les préférences individuelles, appréhendées par voie d'enquête. Elle se concentre sur le bénéficiaire de l'action de protection, usager direct de l'espace ou non. En cela, elle offre une lecture de l'adhésion sociale à l'action de protection, qui intéresse le plus souvent les élus.

Ce panorama des différents types de résultats produits à travers l'analyse de la valeur montre qu'il est problématique de rechercher, à travers la mobilisation de méthodes économiques, une valeur absolue à un espace naturel protégé. Le résultat court le risque de ne convaincre que les experts en économie environnementale, tandis que les gestionnaires de territoires et leurs partenaires locaux le mobiliseront peu pour orienter les décisions au niveau local. Cette valeur ne peut être raisonnée qu'en rapport avec ce que la protection de l'espace apporte et/ou coûte au territoire sur lequel elle s'applique, afin que des catégories d'acteurs différentes (citoyens, entreprises, associations, élus...) s'approprient les enjeux relatifs à la protection du milieu et participent au processus de décision, pour que l'efficacité de cette dernière soit maximale. C'est pourquoi il est nécessaire de ne pas déconnecter la démarche d'analyse de la valeur des espaces naturels protégés des dynamiques socio-économiques des territoires considérés, afin de leur garantir une utilité opérationnelle sur le long terme, à tous les échelons territoriaux.